

Portefeuille allégé pour Galant

Pour éviter tout reproche de conflit d'intérêts, le Premier ministre Charles Michel (MR) a retiré des compétences à la ministre Jacqueline Galant pour les confier à Willy Borsus. C'est elle qui l'avait d'ailleurs proposé.

**MARTIN BUXANT
ET PHILIPPE LAWSON**

Un mois après sa mise en place, le gouvernement Michel I a subi hier un petit ajustement dans les attributions des ministres. Mais celui-ci s'est limité au sein de la famille francophone libérale. En effet, pour répondre aux observations de la Commission européenne, le conseil des ministres a confié à Willy Borsus (MR), ministre des Classes moyennes et des Indépendants, la charge de la politique en matière de système ferroviaire et de la régulation du transport ferroviaire et du transport aérien. Désormais, c'est lui qui a autorité sur le service de sécurité et d'interopérabilité des chemins de fer, sur l'enquêteur principal et l'enquêteur adjoint de l'organisme d'enquête sur les accidents et les incidents ferroviaires.

Il aura également la compétence de délivrer les licences d'entreprise ferroviaire. L'ancien chef de groupe MR au parlement wallon reprend également les compétences relatives à l'application des procédures disciplinaires à l'encontre du Service de régulation du transport ferroviaire et de l'exploitation de Brussels Airport.

Démarche proactive du gouvernement

Concrètement, les demandes de dé-

livrance des licences devront être adressées au cabinet de Willy Borsus qui fera le suivi des dossiers pour examen à l'administration. Pour ce qui est de la concurrence concernant le transport de marchandises, le régulateur ferroviaire est compétent pour trancher les différends

dans lesquels une entreprise ferroviaire contestera le traitement que lui réserve le gestionnaire d'infrastructure, Infrabel (attribution de sillons). Sur ce régulateur, Willy Borsus ne devrait avoir qu'une compétence pour l'application des procédures disciplinaires vis-à-vis du personnel du régulateur

Ce faisant, le gouvernement dit répondre «proactivement à des précisions demandées par la Commission européenne». Ces compétences faisaient partie du portefeuille de Jacqueline Galant dans la mesure où elle reprend le ministère de la Mobilité. Mais en renforçant ses compétences avec la tutelle sur la SNCB, elle se retrouvait de facto dans une position de juge et partie.

La Commission européenne aurait rapidement demandé des précisions à la Belgique sur la façon dont elle compte corriger le tir. Selon nos informations, l'administration des Transports aurait attiré l'attention de la ministre Jacqueline Galant sur

ce potentiel conflit d'intérêt.

Dans une note dont nous avons eu connaissance et qui date de fin octobre, ses collaborateurs lui avaient aussitôt suggéré un transfert des compétences susceptibles d'être en infraction vis-à-vis de la législation européenne au Premier ministre, Charles Michel. Finalement, c'est

Willy Borsus qui en hérite. Mais le transfert de compétences ne vise aucunement la compétence de déterminer la politique ferroviaire, qui demeure bien entre les mains de la ministre Galant.

Pas de problème pour Belgacom et bpost

Une question similaire s'est posée pour le régulateur IBPT qui est sous la tutelle du vice-Premier Alexander De Croo, alors que celui-ci est également l'autorité de tutelle des deux entreprises publiques concernées: Belgacom et bpost. Mais il semblerait que la Commission européenne a estimé qu'il n'y a pas de problème et a validé la répartition des compétences.

Les observateurs se demandent aujourd'hui pourquoi le gouvernement n'a pas suffisamment anticipé le problème pour éviter les demandes de clarification de la part de l'exécutif européen. Car dans les rangs de l'opposition, on indique que la situation donne une impression d'amateurisme de la part de l'équipe du Premier ministre Charles Michel.

Mais ses partisans font remarquer que la nouvelle majorité était bien consciente du problème. Il fallait juste lui laisser le temps d'installer les différentes équipes avant de s'attaquer au problème. Par ailleurs, ils soutiennent aussi qu'il y a des dossiers plus urgents que ce problème de conflit d'intérêts. «Ce n'est pas comme si le gouvernement est en place depuis six mois ou un an et qu'il n'a pris aucune disposition pour corriger les choses. Cette critique est un peu facile», dit-on.